



Maures Bois Energie

Cahier des charges

Etude de faisabilité

Création d'une plateforme de conditionnement et d'approvisionnement de bois déchiqueté sur la commune de La Croix-Valmer

1. Identification du marché

La présente consultation concerne la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme de conditionnement et de stockage de bois déchiqueté sur la commune de La Croix-Valmer, devant répondre aux objectifs suivants (**tranche ferme**) :

- Etudier techniquement, économiquement et juridiquement, à court et moyen termes, les solutions s'offrant au maître d'ouvrage pour la création d'une plateforme de conditionnement et de stockage de plaquettes bois énergie (réalisation et exploitation), afin de valoriser les produits forestiers de son territoire pour l'alimentation des chaufferies locales existantes et en projet, publiques et privées.
- Fournir un outil d'aide à la décision clair et comparatif pour les solutions s'offrant aux acteurs du projet. Sur le plan juridique, deux à trois modes de gestion seront proposés : ceux-ci correspondront aux modes de gestion les plus adaptés d'après la volonté d'implication des acteurs du projet et les retours d'expériences (maître d'ouvrage, collectivités).

Tranche(s) optionnelle(s) : rédaction des documents juridiques nécessaires à la passation des procédures. Seules les tranches correspondant au mode de gestion retenu à l'issue de la tranche ferme seront commandées par le maître d'ouvrage.

2. Contexte de la mission : territoire, projet et acteurs impliqués

2.1. Présentation du territoire

Le massif des Maures est une entité géographique bien spécifique dans le Var, politiquement éclaté entre différentes intercommunalités : CC Cœur du Var, CC du Golfe de St-Tropez, CC Méditerranée Porte des Maures, CA Draçénoise, etc.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures créé en 2014 a pour objectif de mettre en œuvre une politique forestière sur le territoire, via une Charte Forestière de Territoire et un Contrat de Transition Ecologique : le maintien et le développement de la filière bois-énergie en fait partie.

2.2. Contexte du projet et objectifs

La plate-forme bois-énergie de l'écopole de la Môle a été construite en 2008 sur un site géré par le SIVOM du Pays des Maures (devenu aujourd'hui la CC du Golfe de Saint-Tropez) dans le cadre de sa compétence déchets verts.

L'association Maures Bois Energie a été créée en 2009 à l'initiative de la même structure intercommunale qui s'était fixé pour objectifs le développement d'une filière locale bois-énergie et la valorisation des nombreux bois exploités sur son territoire dans le cadre de la mise aux normes des ouvrages DFCI dont il avait la gestion.

C'est l'association Maures Bois Energie de type loi 1901 constituée en plusieurs collèges destinés à représenter les différents maillons de la filière bois-énergie qui produit et commercialise la plaquette. Petite structure, elle n'a aucun moyen humain ni matériel.

Suite à la création de la CC et du remaniement interne conséquent qui s'en est suivi, la CC du Golfe de St-Tropez a fait le choix de se retirer de Maures Bois Energie. L'ASL Suberaie Varoise, entité de gestion forestière en forêt privée existant sur les Maures depuis 1991 et membre de MBE depuis sa création, a repris la gestion de l'association en 2017.

MBE a donc poursuivi son activité sur le site de l'écopole qu'elle occupe par conventions avec la CC du Golfe de St-Tropez. Cette dernière a un projet conséquent de transformation du site et a prévenu l'association qu'elle ne pourrait plus utiliser l'espace actuel à compter de l'été 2020.

Suite au départ prévu de MBE à l'été 2020, la commune de la Croix Valmer a proposé d'accueillir la structure sur son site de déchetterie où de l'espace est disponible.

2.3. Les acteurs impliqués

- Maures Bois Energie qui porte l'étude,
- La commune de la Croix Valmer, propriétaire du terrain communal où se situe l'actuelle déchetterie,
- Le Syndicat Mixte du Massif des Maures et les Communes forestières du Var, qui sensibilisent les élus et soutiennent le maintien et développement de la filière bois-énergie du territoire,
- L'Union Régionale des Communes forestières qui soutient MBE à travers leur mission régionale bois-énergie et la gestion de la charte Qualité Bois Déchiqueté dont MBE fait partie,
- La Communauté de communes du Golfe de St-Tropez qui a la compétence des déchetteries et pour s'accorder sur une participation éventuelle de leur part par rapport au départ de MBE de l'écopole.
- Le Département, la Région et l'ADEME sensibles à la problématique et prêts à apporter d'éventuels financements publics.

3. Contenu de l'étude

3.1. Dimensionnement des équipements, matériel, moyens humains, investissements et fonctionnement

Evaluation du marché actuel (plaquette énergie, paillage) et de l'évolution des besoins d'ici 3/5 ans

Pour l'activité plaquette énergie, les données et informations récoltées dans le cadre de la Mission Régionale Bois Energie concernant les chaufferies en fonctionnement et en projet du territoire (puissances, consommations etc.) pourront être mises à disposition par l'Union régionale des Communes forestières, et seront à analyser.

Dimensionnement et rentabilité de l'équipement : identification et évaluation des investissements à réaliser

Le prestataire devra préciser les moyens de production de plaquettes bois énergie nécessaires en prenant en compte les équipements déjà existants chez les professionnels. L'analyse portera sur la justification/pertinence, le dimensionnement, la localisation, l'utilisation, et le coût des types d'investissements nécessaires ainsi que leur rentabilité en fonction de l'activité à développer.

Choix du mode de gestion, coûts et financement

Une fois la pertinence et le dimensionnement des investissements identifiés, et en lien avec le scénario retenu, le prestataire établira des propositions sur :

- Le(s) mode(s) de fonctionnement, en lien avec les fonctions attribuées à la plateforme (conditionnement, fourniture de bois-énergie et de paillage, diversification, contrôle qualité)
- les coûts de gestion de plateforme de conditionnement et d'approvisionnement en combustible bois énergie,
- les moyens humains et matériels nécessaires, en étudiant la mutualisation ou la gestion partenariale,
- les modalités de financement des investissements.

Analyse environnementale du projet

Ce volet s'intéresse à l'intégration du projet dans le territoire, sur le site (équipement, nuisances sonores, olfactives...) et lors du transport ((bruit, perturbation de la circulation, dégradation des chaussées, accidentologie...).

Un bilan carbone prévisionnel de l'équipement pourrait également être envisagé.

Dimensionnement financier : business plan sur 10 ans.

Il devra :

- définir le niveau de capital ou d'apports nécessaires à la réalisation du projet,
- intégrer les modalités de partage de risque avec d'autres opérateurs (...),
- proposer des aides publiques mobilisables pour les investissements,
- intégrer un compte d'exploitation prévisionnel sur la base d'un prix prévisionnel de vente des produits combustibles bois, à l'échelle d'un territoire donné ou vis-à-vis d'un type de client donné (type de chaufferie)
- mettre en évidence les besoins financiers : trésorerie, fonds propres ou subvention nécessaires à la structure pour assurer le fonctionnement et la mise en œuvre du projet.

Le business plan intègrera :

- les scénarios d'activité de la plateforme
- les conséquences sur le volume d'investissement, les résultats prévisionnels et les besoins de trésorerie
- éventuellement un plan pluriannuel d'investissement
- un tableau de financement
- un tableau pluriannuel des flux de trésorerie avec les modes de financement

3.2. Quel montage juridique du projet ?

Niveau et forme d'implication des partenaires : service public et/ou marché concurrentiel ?

Cette étude devra dans un premier temps identifier, le degré d'implication souhaité par chacun des acteurs concernés **en distinguant la réalisation des installations et leur exploitation** : la forme juridique qui portera ces opérations, sera étroitement dépendante de l'implication que le maître d'ouvrage et les collectivités intéressées souhaitent prendre dans la gestion future de ce type d'opération.

Deux à trois scénarii pourront être envisagés en fonction du souhait d'implication des acteurs et des retours d'expériences sur la plateforme de la Môle et sur d'autres plateformes régionales (voir l'étude plateforme Communes forestières 2019). L'étude précisera les différents niveaux et formes possibles d'implication des partenaires publics et privés dans un tel projet d'approvisionnement.

Pour chaque scénario, un argumentaire (avantage/inconvénient) sera développé avec les champs d'intervention respectifs des acteurs sur les différentes étapes de la filière (de la collecte à la fourniture de combustible garanti). S'y ajoutera une analyse plus politique et stratégique : finalité recherchée, gain énergétique, gestion sylvicole, développement local et service public, intermédiaire, etc.

Evaluation des solutions juridiques et financières de partenariat pour la gestion et l'exploitation de plateforme d'approvisionnement

Le prestataire devra disposer des compétences juridiques nécessaires pour étudier les différents montages juridiques possibles selon le statut du maître d'ouvrage et le degré d'implication des collectivités dans les opérations de création, de gestion et de contrôle de l'approvisionnement. Selon les 2 ou 3 scénarii, il **distinguera la réalisation des installations (infrastructures, équipement), de leur exploitation.**

Synthèse et présentation des scénarios retenus

Le prestataire établira une synthèse des différents scénarios étudiés au moyen d'un argumentaire précis mettant en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques de chaque scénario.

Plus particulièrement, il réalisera une comparaison des deux ou trois modes de gestion envisageables :

- Définition des modes de gestion
- Fonctionnement juridique entre les différents intervenants

- Identification des éventuelles incidences organisationnelles sur le fonctionnement des chaufferies approvisionnées,
- Définition du niveau de l'intégration des secteurs publics et privés en tant que propriétaire de bois, de chaufferies et d'entreprises de la filière
- Réalisation de tableaux de synthèse avantages-inconvénients.

Cette comparaison devra prendre en compte les éléments généraux suivants :

- Procédures à mettre en place (délais, complexité, sécurisation du fonctionnement juridique, etc.),
- Sécurisation de l'approvisionnement,
- Type de gestionnaire adéquat,
- Fonctionnement, connexion et relation entre les différents acteurs de la filière,
- Intégration de la puissance publique et des propriétaires forestiers et entreprises privées dans le processus de gestion,
- Impact socioéconomique du projet (création d'emplois directs et indirects, impacts directs et indirects de la valorisation de la ressource)
- Projection des impacts sociaux économiques et environnementaux sur une croissance de l'activité à 10 ans : 3 000 tonnes / 5 000 tonnes / ...

Cette analyse contextualisée permettra d'apporter au maître d'ouvrage une assistance technique et juridique dans le choix du mode de gestion à mettre en œuvre.

La réalisation de ce volet doit permettre au maître d'ouvrage de définir laquelle de ces organisations peut lui permettre de garantir au mieux les objectifs qu'il s'est fixés.

3.3. Synthèse

A l'issue de l'étude, le prestataire établira une synthèse qui reprendra les solutions et scénarios préconisés et les présentera sous la forme d'un comparatif :

- Organisationnel / territoire
- Implication des acteurs de la filière : impacts directs et indirects sur l'activité économique locale
- Nature juridique
- Niveaux d'investissements (en distinguant ceux supportés par les collectivités et ceux pris en charge par les acteurs de la filière)
- Bilan d'exploitation et de fonctionnement
- Avantages techniques et environnementaux

Le prestataire d'étude établira des propositions provisoires dans le but de sécuriser l'approvisionnement (collecte, conditionnement, gestion du stockage, et transports).

Les tranches optionnelles seront débloquées selon le type de procédure choisie.
[CONTENU TRANCHES OPTIONNELLES : Rédaction des statuts de la structure,...?]

4. Modalités de réalisation de la mission

4.1. Documentation mise à disposition du candidat retenu

Statuts, conventions, comptes-rendus d'assemblée générale et résultats d'exploitation de Maures Bois Energie depuis 2017,
Extrait du cadastre de la Croix Valmer

4.2. Coordination et suivi

4.2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage qui validera chaque étape est composé des partenaires suivants :

- Maures Bois Energie
- Le Syndicat Mixte des Maures
- La Communauté de Communes du Golfe de St-Tropez
- La commune de la Croix Valmer
- L'Association des Communes Forestières du Var,
- L'Union régionale des Communes forestières,
- Le Département,
- L'ADEME,
- La Région PACA (Service « Forêt » et service « Environnement »).

L'association Maures Bois Energie sera la référente en termes de commande et de définition de la mission ; Maures Bois Energie devra valider les différentes phases de la mission.

Le comité de pilotage est chargé de coordonner la mission, valider la méthode, le calendrier et il devra valider chaque étape de l'élaboration du projet.

Le comité technique, composé de référents techniques désignés : il sera chargé d'accompagner le prestataire sur les aspects techniques et sur le déroulement de la mission.

L'Union Régionale des Communes forestières pourra mettre à disposition les données et informations récoltées dans le cadre de la Mission régionale bois énergie concernant :

- Les chaufferies bois énergie en projet et en fonctionnement,
- Les dispositifs financiers disponibles,
- Le retour d'expérience de projet public/privé.

4.2.2. Réunions des comités de pilotage, comptes-rendus et restitution finale

Il est demandé au minimum 3 réunions de comité de pilotage. Une réunion de restitution à l'attention des élus de la Croix Valmer, de la CCGST et du Syndicat Mixte des Maures sera également demandée. Les convocations des réunions de comité de pilotage seront envoyées par Maures Bois Energie. Les comptes-rendus seront rédigés par le prestataire au plus tard 10 jours ouvrables après la réunion et devront être validés par Maures Bois Energie avant envoi.

5. Livrables et délais de réalisation

La mission donnera lieu à la production de rapports :

1^{er} rapport : les solutions organisationnelles et juridiques

A fournir dans les 2 mois suivant la première réunion du comité de pilotage

2^{ème} rapport : dimensionnement des équipements : investissements et fonctionnement

A fournir dans les 2 mois suivant la deuxième réunion du comité de pilotage.

Un document final résumant et concluant l'étude devra également être réalisé.

Délais de réalisation

5 mois à réception du bon de commande (hors délai de validation du comité de pilotage)

Le rapport intermédiaire et documents finaux devront être présentés sous forme papier et informatique, à fournir au maître d'ouvrage en 5 exemplaires ainsi que toutes les données cartographiques éventuelles afférentes.

Tous les documents seront transmis au maître d'ouvrage, par voie électronique :

- sous format « Word », en A4 pour les documents « texte »
- sous format « JPEG » pour les images (cartographie, photographies)
- sous format « Power point » pour les documents de présentation visuelle
- sous format PDF pour l'ensemble des documents définitifs produits

Avant diffusion, ces différents éléments seront envoyés en version électronique à la maîtrise d'ouvrage pour relecture et validation.

Droit de propriété intellectuelle

Le titulaire concède au maître de l'ouvrage les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation de toutes les réalisations produites dans le cadre de ce marché.

6. Critères de choix de l'offre et contenu du dossier de candidature

Outre les éléments administratifs inhérents à ce type de consultation, le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Une présentation des compétences du candidat dans les domaines suivants :
 - Etudes financières, juridiques et réglementaires pour des investissements sur la filière bois et le montage de structures de gestion partenariales avec les collectivités
 - Développement territorial
 - Assistance aux collectivités
 - Problématiques forestières et la filière bois
 - Filière bois énergie et plus particulièrement problématiques d'approvisionnement
- Les Curriculum Vitae des intervenants affectés à la mission et les temps de travail respectifs
- Un budget détaillé des coûts par phase : les propositions de prix devront impérativement être détaillées suivant les différents chapitres de l'étude.

Le candidat devra justifier de références vérifiables sur des prestations similaires. En l'absence de compétences internes, le candidat pourra faire appel à une sous-traitance partielle, déclarée lors de la proposition de prix, qui, elle-même, devra justifier de références vérifiables.

Le choix du candidat se fera sur les critères suivants :

- Qualité technique 60 % sur la base d'une note méthodologique précisant les modalités de son intervention en réponse au cahier des charges, incluant notamment l'organisation prévue, les moyens humains et un calendrier d'exécution détaillé (parmi les critères de sélection, la disponibilité et le calendrier d'exécution seront examinés),
- Prix 40 %.

Outre les consultations d'acteurs comprises dans la prestation, le candidat devra inclure dans son offre sa participation aux réunions techniques d'état d'avancement et à 3 réunions du comité de pilotage (démarrage, intermédiaire et finale).

La candidature devra être envoyée à l'adresse mbenergie83@gmail.com avant le vendredi 24 juillet 2020 à 18h au plus tard.